

du Sud. L'Assemblée générale a adopté la résolution, ainsi modifiée, par 97 voix contre 2 (Portugal et Afrique du Sud), et une abstention.

La Commission politique spéciale a adopté à l'unanimité un projet de résolution de quinze puissances regrettant que le Gouvernement sud-africain ait à plusieurs reprises négligé de tenir compte des résolutions de l'Assemblée relatives au traitement des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise en Afrique du Sud et qu'il ne se soit nullement montré disposé à donner une solution à ce problème. La résolution invite l'Afrique du Sud à entamer des négociations avec l'Inde et le Pakistan; elle invite d'autre part les États membres à user de leurs bons offices, selon qu'il conviendra, en vue des négociations demandées par l'Assemblée générale à ce sujet. La délégation de l'Afrique du Sud était absente lorsque le vote a été pris. En séance plénière, l'Assemblée a adopté unanimement cette résolution.

La Commission politique spéciale a adopté à l'unanimité, après de longues négociations à l'initiative de délégations amies à la fois de l'Autriche et de l'Italie, un projet de résolution sur la question du Tyrol méridional. Cette résolution invite l'Autriche et l'Italie à tenter de nouveaux efforts en vue de résoudre leur différend relatif au statut de l'élément germanophone de la province de Bolzano (Bozen). Les deux parties au différend s'étant montrées prêtes à accepter la résolution, celle-ci a été approuvée unanimement par l'Assemblée en séance plénière.

La question d'Oman avait été inscrite à l'ordre du jour à la requête de dix délégations arabes qui accusaient la Grande-Bretagne d'agression armée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'imamat d'Oman. La Commission politique spéciale a adopté un projet de résolution arabe reconnaissant au peuple d'Oman le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, demandant le retrait des forces étrangères se trouvant dans l'Oman et invitant les parties intéressées à régler pacifiquement leurs différends afin de rétablir dans l'Oman des conditions normales. En séance plénière, toutefois, la résolution n'a pu rassembler que 33 voix contre 21, et il y a eu 37 abstentions. Elle a donc été repoussée faute de la majorité requise des deux tiers.

Le Canada a voté contre la résolution, estimant qu'il s'agissait d'un différend entre le sultan et des dissidents plutôt que d'un conflit "colonial", comme le prétendaient les auteurs du projet de résolution. La délégation du Canada a déclaré que les Nations Unies établiraient un dangereux précédent en encourageant de la sorte un mouvement de dissidence intérieure.

La Commission politique spéciale a terminé ses travaux par un débat sur le rapport du directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les délégations arabes ont critiqué la Commission de conciliation pour la Palestine, l'accusant d'avoir échoué devant sa tâche, ainsi que le rapport du représentant spécial de la Commission M. Johnson. Les membres de la Commission sont les États-Unis, la France et la Turquie. Les Arabes ont demandé avec instance des mesures qui permet